

# Conditions Générales de Vente

## Paiement

Nos prix sont établis hors taxes, ils sont calculés départ société. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC.

## Conditions de règlement :

Nos prestations sont payables à réception de la facture et sans escompte.

## Délais de paiement :

En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

En outre, tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. Cette pénalité est exigible de plein droit et sera portée au débit du compte du client.

## Annulation

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30% du montant du cours.

Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours.

Pour sa part, ACCECIA se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.

## Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

"toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite".

L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source"

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

## Responsabilité

ACCECIA ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

## Attribution de compétences

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Brive La Gaillarde est seul compétent. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

## Certification

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. ACCECIA ne pourra être tenue responsable de modifications d'échéances ou de versions imposées par les éditeurs dont dépendent les certifications.

## Remarque

Nous insistons sur la nécessité du respect des niveaux requis qui permettent de profiter des formations dispensées.

## Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par courriel ou par courrier.

Le bon de commande doit comporter les mentions

Suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage ou référence ACCECIA
- Dates du stage
- Montant de la commande
- La mention s'il y a lieu « Prise en charge par .... » ou mention de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (AGEFOS, OPCAREG,...). Dans le cas contraire, la prestation vous sera directement facturée.

Une convocation écrite sera adressée personnellement aux stagiaires 10 jours ouvrés avant le début du cours.

## Convocation

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires inscrits 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage.

## Convention de formation

N° Organisme de formation ..... 75190091219

Une convention de formation décrivant l'objet de la formation, le nombre de stagiaires, le lieu de formation, les dispositions financières, etc. doit être signée entre les parties au moins trois semaines avant la date de début de la formation.